CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Madame Carole DIESCHBOURG
Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

L-2918 LUXEMBOURG

N/réf. : CSL-2020-34-SH/LL

Luxembourg, le 25 mars 2020

Concerne : Projet de loi prévoyant des suspensions de délais d´instruction des dossiers et modifiant:
1. la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;
2. la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets; et
3. la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Madame la Ministre,

Par courriel en date du 20 mars 2020, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés relatif au projet de loi sous rubrique.

Veuillez noter que ce projet de loi n'appelle pas de commentaire de la part de la Chambre des salariés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Chambre des salariés.

Sylvain HOFFMANN
Directeur

Nora BACK
Présidente

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
B.P. 1263 L-1012 Luxembourg
T +352 27 494 200
csl@csl.lu www.csl.lu

Vos droits en matière de protection des données sur www.csl.lu/fr/rgpd